

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Le conseil municipal dûment convoqué le 10 novembre 2022 s'est réuni en mairie, à 18 h 30, sous la présidence de M. Pierre ROZE, Maire, le mardi 15 novembre 2022.

Présents : Pierre Roze, Olivier Levigne, Virginie Chassaigne, Nadine Gouilloux
Dominique Mayet, Françoise Goussef, François Xavier Aubert, Elodie Joly, Philippe Pichon
Fabrice Joly,

Absents sans procuration : Virginie Arnold, Justine Tosoni, Sarah Hosmalin, Pierre
Dambricourt, Wilfrid Moignoux

Début de séance : 18 heures 36

Préambule : Olivier Lévigne propose d'être le secrétaire de séance.

1/ Adoption du CR du 08 novembre 2022 :

circulation du document faite précédemment par mail

2/ Ligne de trésorerie

N'ayant pas touché toutes les subventions 2022, devant attaquer les nouvelles tranches, besoin d'une ligne de trésorerie pour pallier au risque de manque de trésorerie dans les mois à venir.

Montant : 200 000 €

Taux : 2,50 % marge comprise

Pour un an.

(basé sur l'EURIBOR 3 mois + marge de 0,8 %)

(pas de plafonnement)

(intérêt au trimestre)

=> approbation à l'unanimité

3/ Explications diverses

Il s'agit de revenir sur un sujet abordé en fin de conseil précédent.

Sujet : projet de cession d'un bâtiment de la part de la coopérative viticole à Monsieur Gaétan Voissier.

Note : le document est en mairie depuis quelques jours, cette information n'a pas été transmise avant le précédent conseil. Rencontre du maire avec l'intéressé.

Détails de cette transaction :

Prix de vente 25 000 €

Zone UGA : zone urbaine, pas d'assainissement collectif

Pas d'activité artisanale permise, seulement commerce et stockage.

Examen des 4 parcelles sur plan

Seulement 2 parcelles sont concernées par cette vente.

358 : parcelle à l'arrière - Monsieur Voissier n'est pas intéressé

319 : bâtiment de 250 carrés

Les deux autres parcelles :

317 : devant la parcelle (oubli de la notaire - c'est une indivision)

318 : appartient à Monsieur Chastel

Pour la parcelle attenante, le N°358 : 430 mètres carrés

Prix prévisionnel pour cette parcelle : entre 4 et 5 000 €

Proposition de la mairie : pas de préemption sur la parcelle 319

Possibilité de préemption sur la parcelle 358

Demande à faire au notaire.

Une délibération sera à prendre lors du prochain conseil municipal.

4/ Maison Archimbaud

Nouvelle estimation reçue : 937 000 €

Le dernier étage étant exclu.

Budget total proche de 1,3 M €

Prochaine étape sera de déposer le permis de construire (décembre ou janvier)

Une étude de sol sera nécessaire.

Suivra la phase appel d'offres, la phase travaux.

On vise donc une ouverture vers juin 2024.

Location à prévoir à ce moment-là à un organisme qui en aura la gestion.

Entrepreneur indépendant ou association ou coopérative ou cohabitation de ces entités.

Il faudra en 2023 faire appel à un porteur de projet.

Sera à fixer le règlement intérieur, le montant du loyer (à calculer selon les emprunts) ... etc

Le document sera mis en circulation.

Examen des plans en séance.

En validant l'avancement de ce dossier, il nous faut valider aujourd'hui quelques options :

- la partie intermédiaire de la façade (pour faire entrer la lumière)
Celle partie ne fait pas l'unanimité des présents et sera discutée à nouveau.
- la pompe à chaleur
- autre option

5/ Permis de construire

A délibérer aujourd'hui, l'autorisation de commander à l'architecte le travail pour le dépôt du permis de construire de la maison Archimbaud.

Important : il y a nécessité de revoir le projet définitif avant le dépôt.

Ce n'est pas une délibération pour le dépôt de permis.

=> Approbation à l'unanimité

6/ Tour de table

Virginie Chassaigne au sujet de la foire Saint André et du conseil des jeunes :

- Junior association en cours de dépôt.
Il est décidé que le samedi, veille de la foire, se tiendra quand même un atelier soupe de légumes et le dimanche, lors de la foire, vente des soupes par les jeunes.

Virginie Chassaigne, au sujet de la foire Saint André :

- Question à propos des grilles supplémentaires pour les exposants - réponse = toutes les grilles sont dans la salle -

- Question au du nettoyage prévu le lundi matin - réponse = le nettoyage est prévu lundi matin avant le cours de Pilate.

Fin du conseil.

Séance levée à 19 heures 57

